

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'inclut pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities
Identifiant d'entité juridique: 549300DWB404Y7TZVH53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.5% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portefeuille	Indice de référence
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies <i>Mesuré en part des investissements.</i> <i>100% doit être compris comme indiquant un statut de conformité totale.</i>	100,0%	99,4%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	100,0%
Niveau de controverse par catégorie <i>Mesuré en part des investissements.</i>		
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse	5,4%	2,1%
Controverse de niveau 1- Faible	16,4%	11,2%
Controverse de niveau 2 - Modéré	54,3%	49,5%
Controverse de niveau 3 - Significatif	17,8%	27,5%
Controverse de niveau 4 - Élevé	6,1%	9,2%
Controverse de niveau 5 - Grave	0,0%	0,4%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	100,0%

Score de risque ESG d'entreprise		
Mesuré comme un score utilisant une méthodologie de moyenne pondérée. Le score de risque ESG varie de 0 à 100, les valeurs les plus faibles indiquant des risques ESG plus faibles.	17,2	20,2
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%
<i>Portefeuille couvert</i>	99,7%	99,8%
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)		
Mesurée en tCO ₂ e par million d'euros de chiffre d'affaires selon une méthodologie de moyenne pondérée.	74,9	91,5
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**
- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**
 - **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**
 - **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABLEAU 1		Portfolio Y	BM Y	Portfolio Y-1	BM Y-1
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) En tCO ₂ e par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	Niveau 1	16 766,3	38 373,7	21 244,6	53 544,4
	<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
	<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%
	Niveau 2	8 287,8	7 779,1	13 198,0	9 517,9
	<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
	<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%
	Niveau 3	164 940,9	574 775,0	247 561,8	708 252,0
	<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
	<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%
	Total des émissions de GES (Scope 1+2+3)	189 995,0	620 927,7	282 004,4	771 314,3
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%			
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%	
2. Empreinte Carbone En tCO ₂ e par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.		97,7	315,0	118,9	324,5
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%			
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%	
3. Intensité Carbone des entreprises investies En tCO ₂ e par million d'euros de revenus. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.		74,9	91,5	480,9	929,8
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%			
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%	
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.		0,9%	9,2%	1,2%	6,6%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%			
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	98,5%	100,0%	99,9%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	Part de consommation d'énergie non renouvelable	43,9%	43,6%	46,4%	48,9%
	<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
	<i>Portefeuille couvert</i>	71,8%	69,1%	73,5%	71,5%
	Production d'énergie non renouvelable.	0,0%	2,6%	0,0%	2,5%
	<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
	<i>Portefeuille couvert</i>	97,4%	96,2%	99,4%	96,5%
PAI N°6 Energy consumption intensity per high impact climate sector	NACE A : Agriculture,	0,0	0,3	0,0	0,5

<p>Measured in GWh per million euros of revenues. The lower the energy consumption intensity, the reduced the adverse environmental impact</p>	sylviculture et pêche.				
	Portefeuille éligible	0,0%	0,1%		
	Portefeuille couvert	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
	NACE B : Extraction minière.	0,0	1,0	0,0	0,9
	Portefeuille éligible	0,0%	2,9%		
	Portefeuille couvert	0,0%	64,8%	0,0%	69,3%
	NACE C : Industrie manufacturière.	0,2	0,1	0,3	0,2
	Portefeuille éligible	38,2%	41,1%		
	Portefeuille couvert	88,0%	93,3%	95,7%	93,6%
	NACE D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.	0,0	5,3	0,0	5,3
	Portefeuille éligible	0,0%	2,7%		
	Portefeuille couvert	0,0%	50,8%	0,0%	55,9%
	NACE E : Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et activités de dépollution.	0,5	0,5	0,5	0,5
	Portefeuille éligible	3,7%	0,4%		
	Portefeuille couvert	100,0%	79,1%	100,0%	100,0%
	NACE F : Construction.	0,0	0,1	0,0	0,2
	Portefeuille éligible	0,0%	0,4%		
	Portefeuille couvert	0,0%	43,3%	0,0%	28,7%
	NACE G : Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles.	0,1	0,1	0,1	0,1
Portefeuille éligible	11,9%	8,6%			
Portefeuille couvert	48,2%	29,6%	51,7%	44,8%	
NACE H : Transport et stockage.	0,0	0,4	0,0	0,7	
Portefeuille éligible	0,0%	1,7%			
Portefeuille couvert	0,0%	70,2%	0,0%	69,3%	
NACE L : Immobilier.	0,0	0,5	0,0	0,6	
Portefeuille éligible	2,9%	2,0%			
Portefeuille couvert	75,0%	88,8%	100,0%	81,7%	
Part des entreprises ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	0,0	0,0	0,0	
Portefeuille éligible	98,6%	100,0%			
Portefeuille couvert	100,0%	99,0%		99,3%	
Rejets dans l'eau	0,0	0,1	0,0	0,1	
Portefeuille éligible	98,6%	100,0%			
Portefeuille couvert	4,1%	1,4%	4,5%	1,5%	

PAI N°9 Hazardous waste and radioactive waste ratio Measured in tonnes of hazardous waste and radioactive waste generated by investee companies per million euros of Enterprise Value Including Cash (EVIC). The lower the waste ratio, the reduced the adverse environmental impact.	0,1	0,2	0,2	0,3
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	44,2%	43,4%	48,2%	48,8%
Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (EMN)	0,0%	0,6%	0,0%	0,5%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,8%	100,0%	100,0%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité. % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	65,3%	63,8%	59,2%	61,1%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	99,2%	99,4%	99,6%	99,3%
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	1,9%	2,1%	1,5%	2,2%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	12,0%	10,7%	12,3%	9,6%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises investies, en pourcentage du nombre total de membres.	35,3%	35,2%	35,3%	35,6%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	98,4%	100,0%	98,0%
Part dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,8%	100,0%	99,9%

TABLEAU 2	Portfolio Y	BM Y	Portfolio Y-1	BM Y-1
4. Investissement dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone. % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	34,5%	41,9%	34,9%	42,5%
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	100,0%	99,6%	100,0%	99,4%
TABLE 3 – CORPORATE INDICATORS	Portfolio Y	BM Y	Portfolio Y-1	BM Y-1
PAI N°15 Lack of anti-corruption and anti-bribery policies	0,0	0,0	0,0	0,1
<i>Portefeuille éligible</i>	98,6%	100,0%		
<i>Portefeuille couvert</i>	99,2%	99,6%	99,6%	99,5%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Calculé comme une moyenne à la fin de chaque trimestre en 2025.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

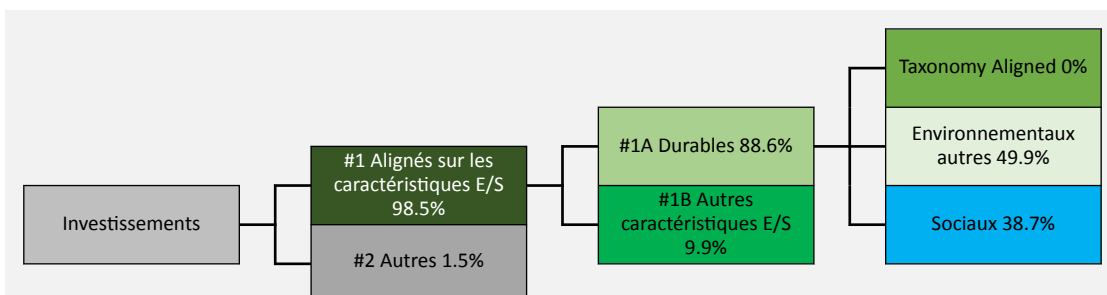
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Software & Services	6,8%	United States of America
NVIDIA CORP	Semiconductors & Semiconductor Equipment	5,9%	United States of America
AMAZON.COM INC	Consumer Discretionary Distribution & Retail	5,8%	United States of America
ALPHABET INC CLASS A	Media & Entertainment	5,3%	United States of America
DEERE	Capital Goods	3,8%	United States of America
WASTE MANAGEMENT INC	Commercial & Professional Services	3,8%	United States of America
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	Services financiers	3,3%	United States of America
MASTERCARD INC CLASS A	Services financiers	3,1%	United States of America
DANAHER CORP	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	3,1%	United States of America
REALTY INCOME REIT CORP	Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	2,9%	United States of America
APPLE INC	Technology Hardware & Equipment	2,9%	United States of America
AUTOZONE INC	Consumer Discretionary Distribution & Retail	2,8%	United States of America
LINDE PLC	Matériaux	2,6%	Royaume-Uni
BROADCOM INC	Semiconductors & Semiconductor Equipment	2,5%	United States of America
S&P GLOBAL INC	Services financiers	2,5%	United States of America



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs?**



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Total Government	-%
Total Supranational	-%
Total Local	-%
Total Energy	-%
Total Materials	4,9%
Capital Goods	6,4%
Commercial & Professional Services	5,6%
Transportation	-%
Total Industrials	12,0%
Automobiles & Components	-%
Consumer Durables & Apparel	-%
Services aux consommateurs	1,5%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	9,0%
Total Consumer Discretionary	10,4%
Consumer Staples Distribution & Retail	0,4%
Food, Beverage & Tobacco	-%
Household & Personal Products	1,4%
Total Consumer Staples	1,8%
Health Care Equipment & Services	3,6%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	9,3%
Total Health Care	12,9%
Banks	2,2%
Services financiers	8,8%
Insurance	3,6%
Total Financials	14,5%
Software & Services	18,1%
Technology Hardware & Equipment	2,9%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	13,0%
Total Information Technology	33,9%
Télécommunications	-%
Media & Entertainment	5,2%
Total Communication Services	5,2%
Total Utilities	-%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	2,9%
Real Estate Management & Development	-%
Total Real Estate	2,9%
Funds, aligned	-%
Autres	1,5%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Activités habilitantes qui permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.
Activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faibles émissions de carbone ne sont pas encore disponibles et qui, entre autres, présentent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

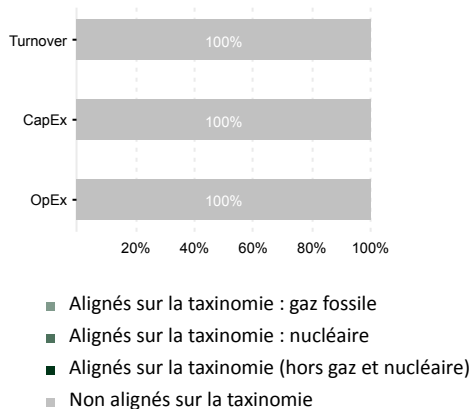
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

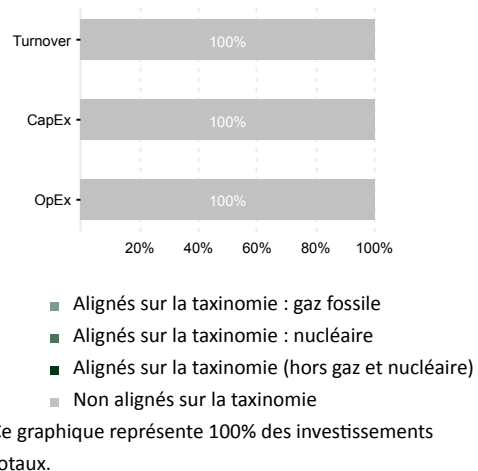
¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***




* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part de :

- **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- **dépenses d'investissement** (CapEx) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises investies, par ex. pour une transition vers une économie verte.
- **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

All environmental sustainable investments are not aligned with EU Taxonomy. The environmental sustainable investments represented 49.9% of the sustainable investments.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Instrument Type

Instrument Type	% d'actifs
Fonds, non alignés	0,0%
Dérivés	0,0%
Liquidités	1,5%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*